

Le scolaire, le socioculturel et l'éducation populaire au Genepi : une gageure ?

Motion du Conseil d'Administration

Note préliminaire : cette motion a vocation à être rendue publique, au même titre que les prises de position du Genepi.

Le Genepi, historiquement, semble voué par son ancien nom et ses anciens buts à assurer une sorte de pis-aller au manque d'enseignants présents en détention. Le Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées, en effet, semblait tout indiqué pour envoyer des jeunes au parcours scolaire plutôt brillant dispenser leurs connaissances académiques entre les murs.

Toutefois, qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans les textes qui lient notre partenariat avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), cette notion de scolaire existe toujours. Toutefois, elle existe dans une forme floue, dénuée de contenu. En effet, le scolaire apparaît comme un ensemble d'activités qui prennent la forme :

- « soit d'un soutien scolaire, individuel ou collectif, permettant d'accompagner les personnes ayant entrepris de suivre une formation générale ou technique (ces activités de soutien scolaire portent donc sur diverses matières objet de la formation suivie, par exemple français, langues étrangères, français langue étrangère, sciences, accompagnement des personnes détenues entrant dans un parcours d'études supérieures ou encore lutte contre l'illettrisme) ;
- soit d'ateliers mobilisant un socle de connaissances et de savoirs généraux, et dont la nature est variée : par exemple : ateliers carnets de voyage ou revue de presse (qui permettent dans certains cas de travailler sur des notions de français, d'histoire ou de géographie...)

Les activités dites scolaires faisant appel à un socle de connaissances larges et de nature diverses peuvent être mises en place par les SPIP et/ou les RLE. »

Autant dire tout et n'importe quoi. Dès lors, il nous semble important de clarifier les choses. Le conventionnement qui nous lie à l'administration pénitentiaire nous impose une proportion d'au moins 50% d'activités "à thématique scolaire". D'une part se pose la question de savoir pourquoi nous devrions nous astreindre à quantifier et qualifier nos ateliers « scolaires » et nos ateliers « socio-culturels ». D'autre part se pose la question, plus large, de savoir si, seulement, cette distinction a un sens.

En effet, depuis 2012, le Genepi se revendique, plus que jamais, comme un groupement d'éducation populaire. De ce fait, nous jugeons essentiel de « militer pour l'effectivité des libertés politiques (...) » et de faire aboutir notre démarche de circulation des savoirs « non seulement à une capacité accrue à gouverner sa vie personnelle, mais également à prendre une part plus effective et plus active dans la participation citoyenne aux débats et aux décisions qui engagent la collectivité. »[1]

Dès lors, nous considérons que la distinction effectuée par nos interlocuteurs entre activités scolaires et socioculturelles ne fait pas sens.

Nous ne nous positionnons pas pour ou contre des thématiques d'ateliers. Toutes sont légitimes si elles sont pensées dans une démarche qui est celle, souvent occultée, d'éducation populaire. Ainsi, nous souhaitons mettre un terme à cette distinction pour que tous les ateliers qu'organise le Genepi entre les murs soient requalifiés d'ateliers d'éducation populaire.

Que revêt cette notion, dans le concret de l'univers carcéral ?

C'est dire, d'abord, que notre position est celle d'égaux. Les travaux de concertation et de coanimation qui continuent, chaque année, de se mettre en place, sont des témoins engageants d'un changement de mentalité dans nos ateliers.

Nous devons aller plus loin en faisant de ces ateliers des lieux de formation d'une conscience politique. Si nous continuons à nous revendiquer issus de l'éducation populaire, donnons nous les moyens d'une telle appellation.

La démarche de l'action en détention, par nature, est politique : elle agit sur la cité et questionne ses évidences. Que nos ateliers aillent plus loin. Qu'ils soient, en eux-mêmes, des espaces de questionnement : questionnement de la réalité carcérale, questionnement des dominations qui s'y exercent. Des espaces de création, également : création d'une conscience politique de part et d'autre des murs, création d'espaces collectifs, ...

L'éducation populaire vise au progrès social par l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir, de penser. C'est vers ces objectifs que nos ateliers, scolaires ou non, doivent tendre. Nous ne souhaitons plus établir entre eux de distinction « de fond » afin de nous concentrer uniquement sur cet objectif : l'éducation populaire, moteur de toutes nos actions dans et hors les murs. Ainsi, « il s'agit individuellement et collectivement d'affirmer sa dignité, de s'auto-éduquer, de prendre conscience des rapports sociaux et de construire une force collective apte à imaginer et à agir pour la transformation sociale »[2] en valorisant les savoirs de chacun et en offrant à toutes et à tous l'occasion de se sentir membre d'une communauté qu'il peut transformer et améliorer.

C'est donc une véritable pédagogie de la démocratie que nous souhaitons voir à l'œuvre dans nos actions entre les murs, et ce quels que soient le contenu, la forme ou le nom de l'atelier. Nous souhaitons non pas pallier une absence mais bien créer une émulation politique, critique, revendicative, contestataire.

Sans cela, cette appellation d'association d'éducation populaire restera une pure gageure, un moyen de penser que nous sommes une association militante et politique sans toutefois nous donner les moyens de l'être réellement.

Cette motion est idéaliste. Elle tend vers l'espoir d'un modèle qui rend possible la politisation de chacun. C'est une motion qui fait la part belle à l'imagination, mais « en fin de compte, il faut bien spécifier que l'imagination n'est pas un acte de personnes déconnectées à la réalité, qui vivent dans les nuages. Au contraire, en imaginant quelque chose, on le fait conditionné précisément par manque du concret. »[3]

[1] « Un groupement d'éducation populaire », Assises de 2012, Marseille. Prise de position adoptée lors de l'AG 2012 du Genepi.

[2] « Qu'est-ce que l'éducation populaire, au juste ? », Alternative Libertaire, été 2015, pp 14-15

[3] Lettre à ceux et celles qui prétendent enseigner, Paulo Freire, version espagnole, Siglo Veintiuno editores, 1993.